



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

HANDICAP INTERNATIONAL FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

HANDICAP INTERNATIONAL FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et reconnue d'utilité publique

N° SIREN : 327 377 966

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de l'Association Handicap International France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Handicap International France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Notes 9.5 à 9.8 de l'annexe. Ces notes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 26 mai 2025

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé



RAPPORT DES COMPTES ANNUELS 2024

HANDICAP INTERNATIONAL FRANCE

COMPTES AU 31/12/2024

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF		EXERCICE AU 31/12/2024			EXERCICE AU 31/12/2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles	12.958	-	12.958	12.958
	Fonds commercial	12.958	-	12.958	12.958
	Immobilisations Corporelles	3.343.456	13.114	3.330.342	3.221.800
	Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	3.275.608	-	3.275.608	3.221.800
	Autres immobilisations corporelles	67.848	13.114	54.734	-
	Immobilisations financières	40.623	11	40.612	391
	Participation et créances rattachées	160	-	160	150
	Autres titres immobilisés	39.996	-	39.996	153
	Autres immobilisations financières	477	11	466	88
	TOTAL I	3.397.047	13.125	3.383.922	3.235.149
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	251.770	-	251.770	265.688
	Avances et acomptes versés sur commande	140.936	-	140.936	37.718
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	824.281	3.933	820.349	667.756
	Créances reçues par legs ou donations	4.734.010	-	4.734.010	3.512.923
	Créances Bailleurs de fonds	582.727	-	582.727	27.000
	Créances groupe	2.248.318	-	2.248.318	1.365.033
	Autres créances	1.492.469	-	1.492.469	1.427.083
	Disponibilités	2.412.679	-	2.412.679	3.011.159
	Charges constatées d'avance	105.615	-	105.615	127.141
	TOTAL II	12.792.806	3.933	12.788.873	10.441.501
	Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
	Ecart de conversion actif (V)	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	16.189.853	17.058	16.172.795	13.676.650

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		EXERCICE AU 31/12/2024	EXERCICE AU 31/12/2023
FONDS PROPRES REPORTES ET DEDIES	Fonds propres sans droit de reprise	6.098	6.098
	Fonds propres statutaires	6.098	6.098
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise	-	-
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires	-	-
	Ecart de réévaluation	-	-
	Réserves	4.153.902	4.153.902
	Réserves pour projet de l'entité	4.153.902	4.153.902
	Excédent ou déficit de l'exercice	-	-
	Situation nette	27.385	-
	Subvention d'investissement	27.385	
	Total I	4.187.385	4.160.000
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	4.672.669	4.249.447
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds dédiés	4.967	4.967
	Total II	4.677.636	4.254.414
PROVISIONS	Provisions pour risques	49.125	158.225
	Provisions pour charges	250	250
	Total III	49.375	158.475
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
	Emprunts et dettes financières diverses	-	-
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.710.388	1.911.798
	Dettes des legs ou donations	3.333.276	2.430.027
	Dettes fiscales et sociales	609.426	637.766
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
	Dettes bailleurs de fonds	-	-
	Dettes groupe	525.749	-
	Autres dettes	46.312	80.000
	Produits constatés d'avance	33.248	44.169
	Total IV	7.258.398	5.103.761
	Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		16.172.795	13.676.650

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT		EXERCICE AU 31/12/2024	EXERCICE AU 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3.100	1.240
	• Ventes de biens	2.024.505	2.019.710
	dont ventes de dons en nature	-	-
	• Ventes de prestations de services	66.077	83.695
	dont parrainages	-	-
	Produits de tiers financeurs :	-	-
	• Versements financements organismes publics	25.706.278	16.869.400
	• Versements financements organismes privés	330.845	5.848
	• Ressources liées à la générosité du public :	-	-
	Dons manuels	36.161.914	37.337.553
	Mécénats	1.134.500	859.325
	Legs, donations et assurances-vie	4.530.841	6.237.162
	• Contributions financières	232.756	179.565
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	110.774	33.609
	Utilisations des fonds dédiés	-	145.931
CHARGES D'EXPLOITATION	Production stockée	(96.329)	29.692
	Autres produits	97.970	69.745
	Total I	70.321.231	63.872.475
	Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements	716.379	957.214
	Variation de stocks matières premières	(89.014)	(89.550)
	Autres achats et charges externes	11.162.096	11.763.660
	Aides financières versées par l'entité	-	-
	via fonds propres au sein du Réseau Fédéral	30.042.600	31.551.377
	via fonds institutionnels au sein du Réseau Fédéral	25.364.725	16.809.407
	Impôts, taxes et versements assimilés	227.552	215.463
	Salaires et traitements	1.886.520	1.712.661
	Charges sociales	811.119	669.932
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16.929	755
	Dotations aux provisions	-	82.125
	Reports en fonds dédiés	-	-
	Autres charges	107.430	146.544
	Total II	70.246.337	63.819.586
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		74.894	52.889

COMPTE DE RESULTAT		EXERCICE AU 31/12/2024	EXERCICE AU 31/12/2023
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	-	-
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
	Autres intérêts et produits assimilés	16.985	17.488
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
	Différences positives de change	-	11.584
	Total III	16.985	29.072
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
	Intérêts et charges assimilées	-	-
	Différences négatives de change	6	11.579
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	Total IV	6	11.579
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		16.979	17.493
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		91.873	148 523
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
	Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33.476	-
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
	Total VI	33.476	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		(33.476)	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)		58.397	70.382
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		70.338.216	63.901.547
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		70.338.216	63.901.547
EXCEDENT OU DEFICIT		-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	EXERCICE AU 31/12/2024	EXERCICE AU 31/12/2023
Prestations en nature	4.945.811	3.295.155
Bénévolat	11.807	8.770
TOTAL DES PRODUITS	4.957.618	3.303.925
Secours en nature		92.133
Prestation en nature	4.945.811	3.203.022
Personnel bénévole	11.807	8.770
TOTAL DES CHARGES	4.957.618	3.303.925

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6
1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	8
2. FAITS SIGNIFICATIFS	12
2.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	12
2.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLE DE L'EXERCICE	12
2.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE	13
3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	13
3.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE	13
3.2. METHODES COMPTABLES DES LEGS ET DES FINANCEMENTS INSTITUTIONNELS	13
4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF	14
4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	14
4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	15
IMMOBILISATIONS DES LEGS	15
4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16
4.4. STOCKS	17
4.5. CREANCES	17
4.6. DISPONIBILITES	19
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF	20
5.1. FONDS PROPRES	20
5.2. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES	21
5.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21
5.4. DETTES	22
6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	24
6.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	24
4 530 837	24
6.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION	25
7. ENGAGEMENTS HORS BILAN	25
7.1. ENGAGEMENTS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE	25
7.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	26
8. AUTRES INFORMATIONS	26
8.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	26
8.2. REGIME FISCAL	27
8.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION	28
8.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION	28
9. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES, COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS ET AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES	29
9.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS	29
9.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	30
9.3. TABLEAUX DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31
9.4. CONTRIBUTIONS AUX MISSIONS DU RESEAU FEDERAL	32
9.5. RÈGLES ET MÉTHODES D'ETABLISSEMENT DU CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET PAR DESTINATIONS) 33	
9.6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX EMPLOIS	34
9.7. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX RESSOURCES	36
9.8. LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	36
9.9. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET PRESTATIONS GRATUITES	37
9.10. ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE N (VERSION SYNTHETIQUE)	37

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Handicap International France (HI France) est une Organisation de Solidarité Internationale créée en 1982 et reconnue d'Utilité Publique depuis 1997. L'association est membre du réseau fédéral Humanité & Inclusion, association de nationalité française. Ses comptes font l'objet d'une combinaison des comptes avec la Fédération Handicap International (138, avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - France).

A l'occasion de ses 35 ans en 2018, le mouvement mondial Handicap International a changé de nom pour devenir Humanité & Inclusion. Ce nouveau nom est basé sur l'affirmation d'une valeur centrale pour notre organisation, la valeur d'humanité. Il exprime également l'ambition qui motive nos actions depuis quarante ans : l'inclusion des personnes handicapées et des populations vulnérables, trop souvent laissées pour compte.

Notre objet statutaire

« Aider des personnes en situation de déficience ou de handicap quelles qu'en soient la nature et la cause, sur le territoire national et dans toutes les régions du globe. Il entre également dans l'objet de l'association de mettre en œuvre toute action de prévention des situations de handicap dans des domaines médicaux, scientifiques, sociaux, techniques et juridiques.

L'association pourra décider d'accorder son soutien humain, matériel et financier à d'autres expériences associatives, qu'elles soient françaises ou étrangères, dont l'activité permettrait la mise en œuvre d'actions communes pouvant aboutir à la réalisation de programmes pluridisciplinaires.

Enfin, l'association pourra rendre compte ou rendre publique toute situation qui serait contraire aux Droits de l'Homme. Elle pourra également s'associer à toute initiative semblable émanant d'un autre organisme ».

Notre vision

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Notre mission

Handicap International France est une organisation de solidarité internationale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes naturelles.

Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie, promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Notre mode d'intervention

Elle intervient aussi bien dans des contextes d'urgence, de post-urgence, de reconstruction, de développement, que de crise chronique. Dès que cela est possible, l'association travaille en partenariat avec les associations locales et les autorités du pays dans lequel elle intervient.

Les bénéficiaires

Présente dans 59 pays, HI agit auprès des populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants, aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes, auprès des populations réfugiées ou sinistrées et auprès des populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs.

Nos valeurs

Humanité

La valeur d'humanité est le socle de notre action de solidarité. Nous considérons chaque personne, sans discrimination et reconnaissons à chacun sa dignité. Notre action est empreinte de respect, de bienveillance et d'humilité.

Inclusion

Nous promovons l'inclusion de chacun dans la société et la participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix de chacun. Nous reconnaissons la différence comme une richesse.

Engagement

Nous nous engageons avec détermination, enthousiasme et audace, à développer des réponses adaptées, pragmatiques et innovantes. Nous agissons et mobilisons autour de nous pour combattre les injustices.

Intégrité

Nous agissons de manière indépendante, professionnelle, désintéressée et transparente.

Le fonctionnement du réseau fédéral

La Fédération HI (Fédération), créée en septembre 2009, regroupe l'association française (Handicap International France), fondatrice du réseau, les associations qui ont été constituées progressivement : en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Canada, aux Etats-Unis, l'Institut HI en Suisse et un bureau en Autriche.

Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération, qui élit le Conseil d'Administration fédéral. L'association française, en tant que membre fondateur, occupe une place prépondérante dans la gouvernance de la Fédération.

Des règles de fonctionnement au sein du réseau fédéral HI ont été définies concernant les modalités de collaboration et de gestion financière. Ces règles encadrent l'affectation des ressources financières collectées par les associations nationales (dons, financement publiques et privés, etc.) et la mise en œuvre des projets opérationnels qu'elles financent.

En 2014, Handicap International France a créé la Fondation Vivre Debout-Handicap International sous égide de la Fondation pour l'université de Lyon.

Sa mission a pour vocation d'accompagner le réseau fédéral HI pour faire face aux nouveaux enjeux géopolitiques, tout en préparant les réponses humanitaires du futur, en développant entre autres des partenariats avec le milieu de la recherche.

Nos missions sociales / les missions de la Fédération HI et des associations membres du réseau :

La Fédération Handicap International poursuit une double mission :

Une mission de solidarité internationale

L'action de la Fédération HI s'adresse, sur tous les territoires :

- Aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- Aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;

- Aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- Aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération HI est :

- D'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible ;
- Dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération HI se réalise :

- En agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- En coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs ;
- En assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif ;
- En influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.
- En réalisant, à titre accessoire, des prestations de services à destination des organisations et personnes de toutes nature, intéressées par les expertises que la Fédération a développées dans ses domaines de compétences pré-cités.

La Fédération HI a également pour mission la Gestion et de coordination du Réseau Fédéral HI

La Fédération incarne au niveau supranational le réseau fédéral qu'elle forme avec ses associations membres (le « **Réseau Fédéral** »). Elle a autorité et responsabilité pour :

- Garantir la prééminence de l'intérêt général et global de la mission d'Handicap International sur l'intérêt de chacune de ses associations membres et des enjeux nationaux qui pourraient leur être afférents ;
- Arrêter la stratégie pluriannuelle du Réseau Fédéral ;
- Contrôler la déclinaison nationale de la stratégie pluriannuelle par ses différentes associations membres ;
- Définir les politiques et règles de fonctionnement qui s'imposent à l'ensemble du réseau et contrôler leur respect par ses associations membres ;
- Décider et conduire, de manière exclusive, l'activité opérationnelle des projets de solidarité internationale pour le compte de ses associations membres ;
- Mettre en œuvre le plaidoyer et l'action politique du réseau à l'échelon internationale et dans les pays où elle n'a pas d'association membre, et assurer la cohérence des actions de plaidoyer réalisées à l'échelle nationale par ses associations membres ;
- Développer le Réseau Fédéral par la création ou l'intégration de nouvelles associations membres de la Fédération ;
- Créer toute entité nouvelle destinée à promouvoir les intérêts du Réseau Fédéral.

Les Missions des associations membres :

Les Associations Nationales représentent HI dans leur pays d'implantation et participent à la réalisation des objectifs du réseau fédéral HI. Elles mobilisent des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes mis en œuvre par la Fédération, contribuent au développement de l'image et de la notoriété de HI au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, et portent les valeurs et les prises de position du réseau fédéral HI.

Les moyens mis en œuvre

Pour répondre à ses objectifs et réaliser son objet social, l'association se dote des moyens d'actions suivants, désignés selon le but poursuivi, notamment par :

- Le développement et la gestion de programmes et d'actions ;
- La mise en œuvre d'actions dans les différents registres : prévention ou gestion des risques, de développement des aptitudes personnelles et d'adaptation des facteurs environnementaux, selon des modalités méthodologiques actualisées et adaptées aux contextes ;
- L'accompagnement des personnes, des associations et communautés, l'appui aux systèmes et aux services techniques et administratifs des pays d'intervention ;
- La contribution à l'orientation des politiques nationales et internationales, en relation avec les champs de compétence et d'activités ;
- La sensibilisation, l'information et la mobilisation de l'opinion publique, au niveau national et international ;
- La mobilisation de ressources financières institutionnelles ou d'origine privée, ainsi que des contributions financières des associations membres pour la réalisation de ses activités et de son fonctionnement ;
- Le recrutement et la formation de personnel de la Fédération, volontaires, salariés ou consultants, afin de mettre en œuvre les actions relevant de sa mission ;
- La coopération avec toute association, tout organisme, administration, collectif ou plateforme dont les objectifs rejoignent, de manière ponctuelle ou permanente, ceux de Handicap International ;
- La participation ou l'organisation de manifestations professionnelles, institutionnelles, ou culturelles relevant de ses champs de compétence et d'action ; et
- La mise en œuvre de projets de recherche, d'évaluation, d'information et de diffusion tournés vers les secteurs professionnels, institutionnels ou vers le grand public.

Pour la gestion et la coordination du Réseau Fédéral, la Fédération poursuivra ses objectifs, notamment par :

- La réunion régulière des membres des organes collégiaux de la Fédération et des dirigeants de ses associations membres ;
- L'animation du Réseau Fédéral en vue de la cohérence des actions menées par ses associations membres et de la cohésion du Réseau Fédéral ;
- La validation du budget annuel et du plan de développement pluriannuel de chacune de ses associations membres ;
- La gestion du budget consolidé du Réseau Fédéral ;
- La vision consolidée permanente et le pilotage de la gestion des trésoreries disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral ;
- Le pilotage de la gestion des fonds disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral : des réserves sont immobilisées et gérées, selon des règles communes, fixées par le conseil d'administration fédéral ; elles permettent à chaque association nationale, ainsi qu'à la Fédération, de faire face à ses obligations contractuelles et légales ; la gestion de l'ensemble des réserves excédentaires est pilotée par le conseil d'administration fédéral,
- L'arbitrage des éventuels désaccords au sein du Réseau Fédéral ; et
- La fourniture de tous types de services à caractère administratif à ses associations membres ;

2. FAITS SIGNIFICATIFS

2.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2024 a été marquée par des défis d'une ampleur exceptionnelle et par des bouleversements sans précédents pour le monde de l'humanitaire.

Nos équipes ont dû faire face à des crises humanitaires complexes et à un contexte international critique. Nos interventions se sont ainsi intensifiées dans plusieurs zones de crise, notamment à Gaza, au Soudan et en Haïti.

Forts de notre expertise et de l'engagement de nos équipes, nous avons pu déployer des opérations d'urgence tout en consolidant nos dispositifs d'intervention. Nos équipes sont ainsi intervenues dans près de 59 pays.

Le respect du Droit international humanitaire (DIH) a continué d'être gravement mis à mal, notamment à Gaza et en Ukraine, non seulement par des régimes autoritaires, mais aussi par des démocraties. Face à ces violations, nous avons redoublé d'efforts pour défendre le respect du DIH, en menant un plaidoyer renforcé aux échelons local et international. Plus que jamais, nous sommes déterminés à élever notre voix afin de garantir la protection des populations civiles affectées par les conflits.

Par ailleurs, assurer la sécurité de nos équipes est une priorité absolue. En 2024, nous avons dû faire face à des attaques directes contre nos collaborateurs et collaboratrices, ainsi que contre nos infrastructures.

Pour faire face à ces défis, nous avons pu compter sur la générosité des donateurs privés, qu'ils soient donateurs individuels, partenaires entreprises ou fondations. Cette année, leur solidarité a été une nouvelle fois au rendez-vous avec 42,1 millions d'euros collectés en France.

Les années qui viennent ne seront pas simples pour nombre d'entre nous, et pour de nombreuses populations à travers le monde. Un des défis majeurs qui nous attend concerne le financement de l'aide internationale. Les coupes budgétaires américaines, brutales et inédites, annoncées début 2025, s'ajoutent aux réductions déjà engagées par plusieurs bailleurs européens. Le fossé entre les besoins humanitaires et les financements disponibles n'a déjà jamais été aussi grand, et il va continuer de se creuser.

Dans ce contexte incertain, le soutien de nos donateurs fidèles est particulièrement précieux. Voilà pourquoi, une nouvelle fois, les membres du Conseil d'Administration, tous les salariés de l'association France et, au-delà, tous les membres de notre réseau se joignent à nous pour les remercier de leur fidélité et de leur générosité.

2.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLE DE L'EXERCICE

Le 4 octobre 2024, Handicap International France et la Fédération Handicap International ont créé la SCI HImmo au greffe du tribunal de commerce de Lyon. Son objet social est la détention et la gestion de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autres modes, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières associés

Son activité première est de détenir le nouveau siège social de Handicap International France et de la Fédération Handicap International à Villeurbanne, acquis en VEFA le 5 décembre 2024

Le capital de la SCI est de 1.000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros : 99 parts pour la Fédération Handicap International et 1 part pour Handicap International France.

Le 1er exercice comptable sera du 04/10/2024 au 31/12/2025.

2.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE

Aucun.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables suivantes, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation :

- Règlement comptable ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-2) sous réserve des dispositions particulières figurant dans les règlements ANC n°2022-04 modifiant les règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08.
- La cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives reposent sur la permanence des méthodes comptables (méthode d'évaluation et de comptabilisation, méthodes de présentations des comptes, conformément à l'article 121-5 du règlement comptable de l'ANC n°2014-03) ;
- Changement de méthode comptable : en l'application du règlement 2022-04, la présentation de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans l'annexe des comptes annuels à compter de 2023 constitue un changement de méthode résultant d'un changement de réglementation comptable.
- Les comptes pour les parties 1 à 8 sont exprimés en Euros et pour la partie 9 en milliers d'Euros.

3.2. METHODES COMPTABLES DES LEGS ET DES FINANCEMENTS INSTITUTIONNELS

3.2.1. Legs, donations et assurances-vie

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ensemble des legs et donations sont comptabilisés dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration dans les comptes spécifiques en tant qu'actifs et passifs.

La contrepartie fait l'objet d'une constatation en produits, sauf stipulation du testateur/donateur de renforcer les fonds propres de l'entité.

En cas de conditions suspensives, la comptabilisation des legs et donations est différée jusqu'à la réalisation de la dernière des conditions suspensives. Un compte temporaire « Legs et donations en cours de réalisation – 475 » est alors utilisé.

Les assurances-vie sont comptabilisées à la date de leur encaissement.

Entre l'acceptation du legs par le Conseil d'administration et la réalisation de la liquidation des actifs donnés ou légués, les produits et charges temporaires sont comptabilisés en compte de résultat sur l'exercice auxquels ils se rattachent.

3.2.2. Fonds institutionnels

Ce sont des subventions attribuées par des bailleurs institutionnels d'origine publique et privée et destinées à financer la mise en œuvre des missions sociales. Un accord de financements est établi entre l'association et le bailleur de fonds, qui définit la période de référence (inférieure, égale ou supérieure à un an), les activités financées et les obligations de justification des dépenses engagées dans la réalisation de ces activités.

La part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée :

- Soit, par le rapport financier lorsque celui-ci est réalisé avant la clôture des comptes. Dans ce cas, la somme à affecter en produits correspond aux dépenses effectivement justifiées,
- Soit, par une évaluation des dépenses engagées dans la période de référence du contrat, lorsque le rapport financier n'a pas été établi avant la clôture des comptes.

Etant donné les délais d'instruction relativement longs concernant certaines demandes de financement, il arrive que, tout en ayant une confirmation de l'octroi du financement, elle ne soit pas matérialisée par une confirmation écrite (signature du contrat de financement ou décision d'accord établie par le bailleur des fonds). Dans ce cas, le financement est constaté en produits à recevoir, mais une provision pour risques à la même hauteur, est comptabilisée en charges de l'exercice.

Dès lors qu'un contrat de subvention est signé par l'association, la totalité de cette subvention est comptabilisée en produit, avec constatation en contrepartie d'une créance vis-à-vis du bailleur à l'actif du bilan.

Sachant que la mise en œuvre est effectuée par la Fédération HI, la part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée par les dépenses engagées par la Fédération HI.

La créance vis-à-vis du bailleur est quant à elle ajustée au cours de l'exercice sur la base des versements du bailleur.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF

4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Pour les achats de logiciels classiques et licences pour une durée entre 1 et 3 ans
- Pour les développements de logiciels pour une durée entre 4 et 10 ans.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	12 958	-	-	-	12 958
TOTAL GENERAL	12 958	-	-	-	12 958

Il demeure uniquement le fonds commercial pour 13K€ et non amortissable.

4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

➤ Construction	6 à 40 ans
➤ Installations et agencements	2 à 20 ans
➤ Installations techniques, matériels et outillages	3 à 5 ans
➤ Matériel de transport	3 à 5 ans
➤ Matériel de bureau, audiovisuel et informatique	3 à 7 ans
➤ Mobilier et matériel électroménager	4 à 10 ans
➤ Autres immobilisations corporelles	2 à 4 ans

Le seuil de ces investissements est de 1 500 euros par investissement.

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Matériel de Transport	-	34 416	-	-	34 416
Autres Immobilisations Corporelles	-	33 433	-	-	33 433
TOTAL GENERAL	-	67 848	-	-	67 848

Les immobilisations concernent l'achat d'un véhicule ainsi que 3 pyramides mobiles et fixes servant pour notre évènement Pyramide de chaussures mobile.

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Immobilisations corporelles	-	13 114	-	13 114
TOTAL GENERAL	-	13 114	-	13 114

IMMOBILISATIONS DES LEGS

Les legs à l'actif sont valorisés à leur valeur vénale à la date d'acceptation du legs.

Les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement à cette même date ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation comptabilisée à la date d'acceptation.

Ces éléments sont comptabilisés en produits et charges au fur et à mesure de leur réalisation.

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	3 221 801	2 468 324	-	2 414 517	3 275 608
TOTAL GENERAL	3 221 801	2 468 324	-	2 414 517	3 275 608

Les acquisitions concernent les biens reçus en 2024 issus des legs, acceptés en Conseil d'Administration et non vendus au 31 décembre 2024.

Les cessions concernent les ventes et liquidations opérées sur l'exercice.

4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ces immobilisations intègrent d'une part des participations et créances rattachées à celles-ci et d'autre part, d'autres immobilisations financières, telles que des avances à long terme consenties à des tiers et des dépôts et cautionnements versés.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées à d'autres associations ou d'autres entités juridiques dont le recouvrement est incertain.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les participations financières détenues par l'association en fonction de la situation financière de ces dernières.

4.3.1. Tableau de variation des immobilisations financières / dépôt et cautionnement

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Autres participations	150	10	-	-	160
Prêts et autres immobilisations financières	252	40 804	-	582	40 473
TOTAL GENERAL	402	40 814	-	582	40 633

Les autres participations correspondent à des titres de participation de l'association CERHES pour 150€ ainsi que l'acquisition en 2024 d'une part sociale de la SCI HIMMO pour 10€.

Les prêts et autres immobilisations financières acquises en 2024 correspondent pour 40k€ à la souscription d'un emprunt obligataire auprès de Good Only Ventures représentant la souscription de 40.000 obligations convertibles, d'un montant de 1 euro chacune. Le prêt ne donne pas droit à des intérêts.

4.4. STOCKS

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis, de marchandises et de matériaux sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés via une provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières, approvisionnement	206 228	128 059
Produits intermédiaires et finis	35 418	131 747
Marchandises	10 123	5 882
TOTAL GENERAL	251 770	265 688
DEPRECIATION DES STOCKS	-	-
TOTAL NET DE DEPRECIATION	251 770	265 688

Les stocks de matières premières et de produits finis concernent les produits solidaires « Kits Plio », « Sac à Sapin », « Pochettes Cadeaux » qui sont fabriqués et commercialisés.

Le stock de marchandises est principalement composé de produits achetés et revendus dans notre boutique solidaire.

4.5. CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. L'association ne détient pas de créances en devises.

4.5.1. Echéance des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Créances rattachées à des participations	150	-	150
Autres immobilisations financières	40 473	-	40473
Autres créances clients	824 281	824 281	-
Personnel et comptes rattachés	797	797	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	26 999	26 999	-
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	11 932	11 932	-
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	496	496	-
Etat, autres collectivités : divers	6 975	6 975	-
Créance avec la SCI Himmo	5 097	5 097	-
Créances avec les membres du réseau HI	2 248 318	2 248 318	-
Bailleurs de fonds	582 727	582 727	-
Créances reçues par legs ou donations	4 734 010	4 734 010	-
Dons à encaisser en janvier N+1	1 324 764	1 324 764	-
Fournisseurs : produits à recevoir	112 410	112 410	-
Fournisseurs : Avance et Acompte	140 936	140 936	-
Débiteurs divers	2 999	2 999	-
Charges constatées d'avance	105 615	105 615	-
TOTAL GENERAL	10 168 990	10 168 357	40 633

Les autres « créances clients » sont représentées par les créances en lien avec les produits solidaires et la vente par correspondance.

Les « créances reçues par legs ou donations » concernent les créances bancaires. Ces créances ont été acceptées en Conseil d'Administration et représentent le montant à encaisser à l'issu des liquidations ou ventes des actifs circulants au 31 décembre 2024. Ces créances sont classées à moins d'un an du fait de leur nature liquide. Au 1^{er} janvier 2024, les créances reçues par legs et donations s'élevaient à 3.513 K€.

Les créances avec les membres du réseau HI correspondent à 100% à des créances en lien avec la Fédération HI. Les créances vis-à-vis de la Fédération HI ne font pas l'objet d'un règlement systématique mais d'une compensation intragroupe trimestrielle.

4.5.2. Dépréciations des créances

Les provisions pour dépréciations sont comptabilisées après chaque nouvelle campagne annuelle de vente du « dit » produit et concernent uniquement les « autres créances clients ».

Par conséquent, les produits mis en vente en 2023 qui demeurent invendus en 2024 ont donné lieu à une provision en 2024.

Les dépréciations des créances clients ont connu une légère augmentation de 2K€ sur la période, pour un montant total de 4K€.

4.5.3. Les Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	968	-
Clients factures à établir	968	-
Autres créances	1 437 174	1 356 767
Fournisseurs : avoirs à recevoir	112 410	137 410
Autres produits à recevoir	-	-
Dons à recevoir	1 324 764	1 219 357
TOTAL GENERAL	1 438 142	1 356 767

Les dons à recevoir correspondent à des chèques datés avant le 31 décembre 2024 mais encaissés en janvier 2025.

4.5.4. Les charges constatées d'avance

Elles se rapportent à des charges courantes de l'exercice. A noter que les dépenses « mailings » correspondent aux coûts de marketing direct.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31/12/2024	31/12/2023
Dépenses siège	72 941	32 198
Dont Prestation campagne de don	67 062	26 276
Dont prestation divers	5 879	5 922
Dont abonnement documentation	-	-
Dépenses mailings	32 674	94 942
TOTAL GENERAL	105 615	127 141

4.6. DISPONIBILITES

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les disponibilités bancaires.

Elles concernent les disponibilités sur nos comptes courants et nos comptes sur livrets.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF

5.1. FONDS PROPRES

5.1.1. Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	6 098				6 098
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	4 153 902				4 153 902
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Subventions d'investissement			5 615	33 000	27 385
Situation nette	4 160 000		5 615	33 000	4 187 385
Fonds propres consommables					
Provisions réglementées					
TOTAL	4 160 000		5 615	33 000	4 187 385

5.1.2. Subvention d'investissement

Ce poste est constitué par les subventions reçues et utilisées pour l'acquisition qui ne sont alors pas comptabilisées en produits d'exploitation.

Ces subventions sont réintégrées au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement des biens auxquels elles se rapportent. Le profit ainsi constaté est inscrit en produit d'exploitation qui vient compenser l'amortissement correspondant.

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Affectées à des biens non renouvelables		33 000		33 000
Affectées à des biens renouvelables				
TOTAL I - MONTANT NOMINAL		33 000		33 000
Affectées à des biens non renouvelables		5 615		5 615
Affectées à des biens renouvelables				
TOTAL II - QUOTES-PARTS VIREES AU RESULTAT		5 615		5 615

Cette subvention est utilisée pour l'achat de notre véhicule pour la pyramide des chaussures mobile.

5.2. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES

5.2.1. FONDS DEDIES

Cette rubrique du passif enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des donateurs, mécènes ou légataires à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée dans l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ainsi, lorsque l'association reçoit, durant un exercice donné, des fonds affectés par le donateur à des actions précises des missions sociales et que ces fonds ne sont pas utilisés au cours de l'exercice, la ressource ainsi générée par ces fonds est annulée par une charge de même montant dans le compte de résultat et affectée en « fonds dédiés ».

L'utilisation de ces fonds durant les exercices suivants génère alors un produit dans le compte de résultat de chaque exercice concerné pour le montant effectivement consommé et donne lieu à une diminution du poste « fonds dédiés » au bilan pour la même valeur.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL	4 967			4 967

5.2.2. FONDS REPORTES

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture du l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL	4 249 447	3 086 571	2 663 349	4 672 669

5.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

5.3.1. Tableau des provisions pour Risques de Charges

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Autres provisions pour risques et charges	158 225		109 100	49 125
TOTAL GENERAL	158 225		109 100	49 125

5.3.2. Provisions sur legs ou donations

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

Les passifs sont estimés au mieux au moment de la comptabilisation des opérations, étant rappelé que la plupart des informations nous sont transmises par les notaires en charge des opérations.

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Provisions pour charges sur legs ou donations	250	-	-	250
TOTAL GENERAL	250	-	-	250

5.4. DETTES

5.4.1. Echéance des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Fournisseurs et comptes rattachés	2 710 388	2 710 388	
Personnel et comptes rattachés	295 274	295 274	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	224 393	224 393	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	33 119	33 119	
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	56 640	56 640	
Dettes avec les membres du réseau HI	525 749	525 749	
Dettes sur legs ou donations	3 333 276	3 333 276	
Dettes bailleurs	-	-	
Produits constatés d'avance	33 248	33 248	
Autres dettes	46 312	46 312	
TOTAL GENERAL	7 258 398	7 258 398	-

Concernant les dettes provenant des legs ou donations pour un montant de 3.333 K€, elles sont constituées de :

- Dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- Toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Celles-ci sont indiquées dans les dettes d'un an au plus car nous n'avons aucune visibilité sur les mouvements des legs et donations.

Les dettes sont estimées au mieux au moment de la comptabilisation des opérations, étant rappelé que la plupart des informations nous sont transmises par les notaires en charge des opérations.

Les Frais des notaires sont évalués et constatés au passif au moment de l'entrée au bilan. Les écarts éventuellement constatés par la suite sont comptabilisés au compte de résultat dans le compte « honoraires sur Legs ou donations destinés à être cédés ».

Au 1^{er} janvier 2024, les dettes liées aux legs et donations s'élevaient à 2.430 K€.

5.4.2. Les charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan se décompose comme suit :

CHARGES A PAYER	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs comptes rattachés	468 788	252 469
Dettes fiscales et sociales	436 238	383 313
Autres dettes	9 476	80 000
TOTAL GENERAL	914 502	715 782

5.4.3. Les produits constatés d'avance

Le montant des produits constatés d'avance inclus dans les postes de bilan se décompose comme suit :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12/2024	31/12/2023
Recettes siège	2 019	17 169
Recettes financements bailleurs	31 229	27 000
TOTAL GENERAL	33 248	44 169



6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE
RESULTAT

6.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

- Les ventes de biens et services pour 2.091K€ correspondent pour 2.025K€ à la partie des produits solidaires et 66K€ pour les autres ventes. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors de la livraison du produit.
- Les versements des financements des organismes publics pour 25.706K€ correspondent pour 25.098K€ aux contrats de délégations des financements institutionnels publics via un contrat de mise en œuvre commune avec la Fédération HI.
- Les versements des financements des organismes privés pour 331K€ correspondent pour 261K€ aux contrats de délégations des financements institutionnels Privés via un contrat de mise en œuvre commune avec la Fédération HI.
- Les dons regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds privés quelles qu'en soient les destinations. Tous les produits des dons privés sont rattachés à l'exercice en fonction de leur date de paiement effectif, ou en fonction de l'année fiscale de rattachement quand le don a été envoyé avant la date de clôture de l'exercice.
- Les autres produits pour 98k€ intègrent pour 75k€ les produits avec les membres du réseau HI.
- Détail des legs, donations, et assurances-vie au 31 décembre 2024 :

PRODUITS	9 837 382
Assurances vies	1 678 661
Legs ou donations	4 512 067
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 105 738
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 540 911
Autres produits sur legs ou donations	4
CHARGES	5 306 541
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 371 525
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 935 015
SOLDE	4 530 837

6.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

Handicap International France a rétrocédé à la Fédération HI les fonds suivants au titre de l'exercice 2024 en vue de mettre en œuvre les projets associés :

- Collecte de fonds privés pour 30.043K€
- Financements institutionnels publics et privés avec un contrat de mise en œuvre commune ou un contrat de délégation pour 25.365K€

Les autres charges comprennent pour 94K€ des charges liées aux legs intervenus en 2024.

L'association a délégué intégralement la mise en œuvre opérationnelle des projets de solidarité internationale à la Fédération HI.

	Réseau fédéral
Compte de résultat	56 386 659
Contributions aux missions sociales	55 410 677
Autres produits	76 621
Autres charges	899 361

100% de ces montants correspondent uniquement à des créances en lien avec la Fédération HI.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. ENGAGEMENTS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement et ne constituent pas une provision.

Les indemnités retraites acquises par les salariés du siège de Handicap International France présents à la date de clôture sont estimées à 72K€, contre 76K€ en 2023.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Hypothèses économiques
 - Départs volontaires
 - Taux d'actualisation : 3,3 %
 - Augmentation annuelle des salaires : 0.2 %
 - Taux de charges sociales : 45 %
 - Age de départ à la retraite :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 67 ans
 - Si le salarié a un âge supérieur à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 62 ans

- Nombre de mois de salaire dû :
 - 0,5 mois à partir de 10 ans d'ancienneté,
 - 1 mois à partir de 15 ans d'ancienneté,
 - 1,5 mois à partir de 20 ans d'ancienneté,
 - 2 mois à partir de 30 ans d'ancienneté.
- Hypothèses démographiques
 - Taux de rotation du personnel :
 - Si le salarié a un âge inférieur à 50 ans, selon le taux de rotation moyen par catégorie de salariés
 - Si le salarié a un âge supérieur ou égal à 50 ans, le taux de 0% de rotation de personnel.
 - Table de mortalité :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 60 ans, selon la table de mortalité issue des données de l'INSEE,
 - Si le salarié a un âge supérieur à 60 ans, alors 100%

7.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Honoraires facturés au titre de l'audit légal des comptes 28 K€ HT.
- Enveloppe forfaitaire pour frais : 1 K€ HT.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

En conformité avec la réglementation comptable des associations, les contributions volontaires ont été inscrites en comptabilité en pied du Compte de résultat sous des rubriques spécifiques.

Elles sont par nature, effectuées à titre gratuit et prennent plusieurs formes :

- Bénévolat régulier « ou quasi-permanent »
- Bénévolat non régulier : événements durant l'année
- Mises à disposition gratuites de personnes par des entités tierces
- Mise à disposition de biens : d'un local de réunion, d'un matériel ou tout autre bien nécessaire à l'accomplissement des activités d'HI.
- Dons en nature reçus puis redistribués ou consommés en l'état par l'association.

En fonction de leur nature, plusieurs méthodes d'évaluation :

- Plans médias : Gratuité visuelle des campagnes d'affichage et de la publicité (spots radio, TV, Internet...) qui ont contribué à la mobilisation du grand public et la vente des produits partage. La comptabilisation se fait via des contrats et des attestations signées avec nos partenaires. La plupart des gratuités ne font pas l'objet d'émission d'un reçu fiscal.

- Dons en nature et prestations gratuites : Toutes prestations ou biens offerts font l'objet d'une facturation ou d'un contrat de mécénat. L'évaluation est faite par l'entreprise mécène en prix de revient. L'entreprise précise de manière claire que la prestation ou que les biens sont offerts. Ils donnent lieu à émission d'un reçu fiscal.
- Mécénat de compétence : Il consiste en un apport en ressources humaines, c'est-à-dire le transfert (gratuit, mais avec incitation fiscale) de compétences de l'entreprise au profit de Handicap International, par le biais de salariés, intervenant sur leur temps de travail. Il est à différencier du bénévolat. Il peut être réalisé sous deux formes :
 - Soit d'une prestation de services
 - Soit d'une mise à disposition de personnel.

L'évaluation de ce don en nature correspond à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes des salariés mis gratuitement à disposition. D'un point de vue fiscal, le mécénat de compétences est assimilé à un don en nature et bénéficie donc d'une réduction d'impôt pour l'entreprise mécène.
- Bénévolat : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». On distinguera le bénévolat régulier du bénévolat non régulier :
 - Le bénévolat régulier regroupe les bénévoles qui travaillent de façon régulière pour une partie de leur temps dans différents services afin d'accomplir des tâches administratives tel le dépouillement des dons, le classements et l'archivage des dossiers, l'animation d'une antenne, l'appui sur un projet...Ils s'inscrivent dans la vie quotidienne de l'association.
 - Le bénévolat non régulier quant à lui correspond à un engagement très court, une demi-journée, un jour, dans le cadre notamment d'une manifestation ou d'un événement.

Un inventaire est fait une fois par an afin de compiler pour chaque service les informations. Les prestations « bénévoles » ne donnent pas lieu à émission de reçu fiscal.

Le montant de ces contributions s'élève à 4.957 K€ pour cet exercice. Ce montant intègre principalement les contributions relatives aux campagnes d'affichage et aux frais de publicité (spots radio, TV...), effectuées à titre gratuit au profit de l'association et qui s'élèvent à 3.521 K€.

8.2. REGIME FISCAL

Handicap International bénéficie du statut d'association à but non lucratif et n'est donc pas imposé sur l'excédent dégagé par son exploitation.

Cependant, à la suite des directives fiscales parues en 1998 et à l'étude effectuée par l'Administration sur les activités développées par l'association, une partie accessoire de celles-ci a été assujettie aux impôts commerciaux à compter de l'exercice 2000.

L'Administration fiscale a revu en 2001 le périmètre du secteur assujetti de l'association, correspondant principalement à la vente de ses produits solidaires.

L'impôt sur les bénéfices liés à cette fiscalisation et comptabilisé en charge au titre de l'année 2024 s'élève à 58 K€.

8.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION

Par salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté à l'association.

Ces effectifs ont été calculés en équivalent temps plein.

EFFECTIF MOYEN	2024	2023
Personnel du Siège	51	55
• Salariés siège Handicap International	42	43
• Personnel mis à disposition	9	12
Personnel mis à disposition par le Réseau HI	9	12
Personnel mis à disposition autre		
• Volontaires en service civique		
Personnel Missions Sociales	5	4
• Salariés affectés aux programmes développés en France	5	4
• Personnel mis à disposition		
• Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition à d'autres Structures	1	1
• Salariés mis à disposition du Réseau HI	1	1
	57	60

8.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION

En conformité avec l'article 20 de la LOI n° 2006-586 du 23 mai 2016 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif nous vous informons sur la rémunération perçue par les dirigeants de l'association :

Les membres du conseil d'administration de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération en contrepartie de leur mandat.

Il n'y a pas eu de remboursement de frais aux membres du conseil d'administration en 2024.

Dans un souci de transparence, nous vous précisons que le montant total des salaires bruts annualisés versés aux 3 salariés les mieux rémunérés s'élève à 195 K€ au titre de l'année 2024.

9. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES, COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS ET AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

Dans ce chapitre, toutes les informations financières ci-dessous sont présentées en **milliers d'Euros (K€)**

9.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION en K€	EXERCICE AU 31/12/2024		EXERCICE AU 31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	41 848	41 848	44 500	44 500
1.1 Cotisations sans contreparties	3	3	2	2
1.2 Dons, legs et mécénats	41 350	41 350	43 955	43 955
- Dons manuels	35 674	35 674	36 857	36 857
- Legs, donations et assurances-vie	4 531	4 531	6 237	6 237
- Mécénats	1 145	1 145	861	861
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	495	495	543	543
2 - PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 674		2 353	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	583		185	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 091		2 168	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	25 705		16 869	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	111		34	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			146	146
TOTAL	70 338	41 848	63 902	44 646
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	58 614	31 571	51 528	33 787
1.1 Réalisées en France	3 262	2 741	3 407	2 980
- Actions réalisées par l'organisme	3 262	2 741	3 407	2 980
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	55 352	28 830	48 121	30 807
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	55 352	28 830	48 121	30 807
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 674	9 460	11 062	9 662
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 489	9 460	9 579	8 179
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 186		1 483	1 483
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 046	814	1 229	1 133
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4		83	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	70 338	41 845	63 902	44 582
EXCEDENT OU DEFICIT	-0	4	0	64

9.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION en K€	EXERCICE AU 31/12/2024	EXERCICE AU 31/12/2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE AU 31/12/2024	EXERCICE AU 31/12/2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	31 803	33 787	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	41 848	44 500
1.1 Réalisées en France	2 741	2 980	1.1 Cotisations sans contrepartie	3	2
- Actions réalisées par l'organisme	2 741	2 980	1.2 Dons, legs et mécénats	41 350	43 955
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	35 674	36 857
1.2 Réalisées à l'étranger	29 062	30 807	- Legs, donations et assurances-vie	4 531	6 237
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	1 145	861
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	29 062	30 807	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	495	543
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 227	9 662			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 227	8 179			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	1 483			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	814	1 133			
TOTAL DES EMPLOIS	41 845	44 582	TOTAL DES RESSOURCES	41 848	44 500
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		146
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	4	64	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	41 848	44 646	TOTAL	41 848	44 646

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 152	4 088
(+) excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	4	64
(+) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 156	4 152

9.3. TABLEAUX DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION en K€	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services	1 612		1 982	1 351	4 946
Personnel bénévole			12		12
TOTAL	1 612		1 994	1 351	4 958

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE en K€	EXERCICE AU 31/12/2024	EXERCICE AU 31/12/2023	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE AU 31/12/2024	EXERCICE AU 31/12/2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 612	1 221	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 958	3 304
- Réalisées en France	1 612	1 221	- Bénévolat	12	9
- Réalisées à l'étranger			- Prestations en nature	4 946	2 504
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX RECHERCHES DE FONDS	1 994	1 173	- Dons en nature		791
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 351	910			
TOTAL	4 958	3 304	TOTAL	4 958	3 304

9.4. CONTRIBUTIONS AUX MISSIONS DU RESEAU FEDERAL

MISSIONS SOCIALES ET RESSOURCES AFFECTES	RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		AUTRES FONDS PRIVES ET AUTRES PRODUITS	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	TOTAL CONTRIBUTION AUX MISSIONS SOCIALES DU RESEAU FEDERAL
	Collectées par l'Association	Collectées par la Fondation Vivre Debout			
BENIN	137 356	0	0	451 177	588 533
BURKINA FASO	741 136	0	0	54 613	795 749
CENTRAFRIQUE	1 241 333	0	0	0	1 241 333
ETHIOPIE	503 939	0	0	1 359 579	1 863 518
KENYA	628 556	0	0	838 965	1 467 521
MADAGASCAR	759 139	0	13 875	1 131 229	1 904 243
MALI	1 074 305	50 000	45 000	39 102	1 208 407
MOZAMBIQUE	426 324	0	0	323 656	749 980
NIGER	386 350	0	0	180 946	567 296
UGANDA	646 525	0	0	156 523	803 048
RD CONGO	658 941	0	0	1 982 857	2 641 798
RWANDA	459 717	0	59 784	189 999	709 500
SÉNÉGAL / GUINÉE BISSAU	742 071	0	0	575 384	1 317 455
SIERRA LEONE	467 950	0	0	439 626	907 577
SOMALIE	167 915	0	0	0	167 915
SOUDAN	172 501	0	0	433 358	605 859
SOUDAN DU SUD	843 521	0	0	270 615	1 114 137
TCHAD	895 109	0	210 000	3 777 927	4 883 036
TOGO	378 402	0	0	538 001	916 404
AFRIQUE & OCEAN INDIEN	11 331 091	50 000	328 659	12 743 559	24 453 309
AFGHANISTAN	1 008 506	0	0	403 537	1 412 043
BANGLADESH	698 385	0	0	432 849	1 131 234
CAMBODGE	179 604	0	5 000	0	184 604
CHINE	23 737	0	0	0	23 737
INDE	295 597	0	0	3 553	299 150
LAOS	541 818	0	129 741	227 956	899 515
MYANMAR	578 378	0	0	406 449	984 827
NEPAL	475 796	0	0	9 168	484 964
PAKISTAN	291 579	0	0	615 798	907 377
PHILIPPINES	414 873	0	0	0	414 873
SRI LANKA	143 047	0	0	0	143 047
THAILANDE	446 283	0	0	0	446 283
VIETNAM	307 997	100 000	0	0	407 997
ASIE	5 405 600	100 000	134 741	2 099 310	7 739 651
BOLIVIE	29 305	0	0	0	29 305
CUBA	188 156	0	0	0	188 156
COLOMBIE	1 292 937	0	0	475 412	1 768 349
HAITI	777 566	0	0	391 363	1 168 928
HONDURAS	3 804	0	0	0	3 804
PEROU	112 142	0	0	0	112 142
VENEZUELA	56 305	0	0	361 508	417 813
AMERIQUE LATINE ET CENTRALE	2 460 215	0	0	1 228 283	3 688 498
EGYPTE	274 741	0	0	0	274 741
IRAK	402 178	0	0	0	402 178
JORDANIE	911 117	0	0	94 803	1 005 920
LIBAN	526 927	0	30 000	779 137	1 336 064
LIBYE	4 805	0	0	0	4 805
MAROC	868 573	0	0	882 721	1 751 294
PALESTINE	715 914	0	119 918	1 648 427	2 484 259
SYRIE	849 658	200 000	246 412	2 210 650	3 506 720
TUNISIE	919 809	0	0	144 340	1 064 149
YEMEN	567 342	0	0	217 427	784 768
MAGHREB ET MOYEN-ORIENT	6 041 063	200 000	396 330	5 977 504	12 614 898
UKRAINE	4 615	50 000	0	3 537 684	3 592 300
EUROPE	4 615	50 000	0	3 537 684	3 592 300

MISSIONS SOCIALES ET RESSOURCES AFFECTES	RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		AUTRES FONDS PRIVES ET AUTRES PRODUITS	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	TOTAL CONTRIBUTION AUX MISSIONS SOCIALES DU RESEAU FEDERAL
	Collectées par l'Association	Collectées par la Fondation Vivre Debout			
CYCLONE CHIDO	211 857	0	0	0	211 857
DIVERS PROGRAMMES NON VENTILABLES	451 967	0	0	0	451 967
DIVERS PROGRAMMES NON VENTILABLES & THEMATIQUE	663 824	0	0	0	663 824
PROJETS DE LA DIRECTION TECHNIQUE	10 000	0	5 640	13 152	28 792
ATLAS LOGISTIQUE	0	0	0	57 886	57 886
AUTRES MISSIONS SOCIALES DU SIEGE	862 007	0	0	0	862 007
MISSIONS SOCIALES DU SIEGE	872 007	0	5 640	71 038	948 685
PROJETS DE L'INSTITUT HI	324 641	55 000	0	0	379 641
CONTRIBUTION A L'INSITUT HI	324 641	55 000	0	0	379 641
MOBILISATION INTERNATIONALE	771 083	0	0	0	771 083
CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR INTERDIRE LES MINES ET LES BASM ET CONTRE LE BOMBARDEMENT DES CIVILS EN ZONE PEUPLEE (EWIPA)	771 083	0	0	0	771 083
FRAIS D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	145 234	40 000	0	0	185 234
PARTICIPATION AUX FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS DE LA FEDERATION	145 234	40 000	0	0	185 234
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC, TRANSFERE A LA FEDERATION, et AFFECTES AUX MISSIONS SOCIALES	370 204	0	0	0	370 204
TOTAL MIS EN OEUVRE PAR LA FEDERATION	28 389 577	495 000	865 370	25 657 378	55 407 326
MOBILISATION POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES	2 686 097		475 816	44 728	3 206 640
AUTRES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR L'ASSOCIATION NATIONALE France	2 686 097	0	475 816	44 728	3 206 640
TOTAL MIS EN OEUVRE PAR L'ANF	2 686 097	0	475 816	44 728	3 206 640
TOTAL DE LA CONTRIBUTION AUX MISSIONS SOCIALES DU RESEAU FEDERAL	31 075 674	495 000	1 341 186	25 702 106	58 613 966

9.5. RÈGLES ET MÉTHODES D'ETABLISSEMENT DU CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET PAR DESTINATIONS)

9.5.1. Méthodes d'élaboration du CROD (et du CER)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) intègre l'ensemble des emplois et des ressources engagées par l'association.

Il respecte le plan comptable applicable aux associations et fondations, qui préconise la constitution d'une provision pour charges, à hauteur des ressources dédiées aux programmes et non utilisées dans l'exercice. Cette provision matérialise ainsi l'obligation de l'association d'utiliser ces fonds conformément aux engagements pris auprès des donateurs.

Issu du CROD, le compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) précise l'origine des ressources collectées auprès du public, et leur emploi sur l'exercice par l'association.

Ces tableaux sont établis selon la réglementation relative au contrôle des opérations faisant appel à la générosité publique (décret n° 92-1011 du 17/9/92) et en conformité avec le nouveau règlement 2018-06, qui

fixe la réglementation comptable applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif à partir du 1^{er} janvier 2020 et modifié par les règlements suivants ANC n°2020-06 et n°2022-04.

9.6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX EMPLOIS

9.6.1. Imputation des coûts directs

Le montant de chacune des rubriques composant le CROD est constitué par les coûts qui leur sont directement affectables dans la comptabilité analytique, et ceci lors de l'enregistrement des opérations en comptabilité générale.

A cet effet, la comptabilité analytique de l'association lui permet, notamment : d'imputer toute opération à une rubrique budgétaire (ou centre de coûts), aussi bien les charges que les produits. La nomenclature utilisée permet ainsi d'identifier les différentes activités mises en œuvre par l'association.

Le rattachement de toute dépense à une ligne de financement, permet la traçabilité de l'utilisation des fonds octroyés par les bailleurs des fonds institutionnels, ainsi que de toute autre ressource affectée aux différentes activités.

9.6.2. Affectation des coûts relatifs au personnel

Chaque rubrique intègre également les coûts des rémunérations des personnels correspondants à chaque activité.

La base d'affectation est constituée par le temps dédié à chaque activité, ceci en lien avec leurs descriptions de fonctions. Les clés de répartition ainsi déterminées sont appliquées sur le coût des salaires, incluant les charges sociales afférentes, en lien avec l'établissement de la paie.

9.6.3. Répartition des frais généraux

Ces frais sont constitués uniquement par les charges liées à l'occupation des bâtiments, les frais de télécommunications, les frais informatiques et les fournitures et consommables. Ils sont considérés dans leur totalité : coûts directs et coûts RH.

De par leur nature, ces frais ne peuvent pas être imputés directement à chaque activité mais sont bien engagés, en partie, pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales et des frais de recherche de fonds. C'est pourquoi, l'ensemble de ces frais est réparti entre les différentes activités mises en œuvre par l'association (missions sociales en France, recherche des fonds et fonctionnement général), au prorata des temps dédiés par le personnel aux différentes activités.

Le total des frais généraux, soit 565 K€, est réparti comme suit :

- 86 K€ sur les missions sociales mises en œuvre par l'association nationale, essentiellement l'Education au développement, la Campagne internationale contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions et la campagne EWIPA.
- 347 K€ sur les activités de recherche des fonds,
- 132 K€ sur les frais de fonctionnement

9.6.4. Les missions sociales

Elles représentent 58.614 K€ et sont détaillées par affectation dans la présente annexe. La mise en œuvre des projets de solidarité internationale est déléguée à la Fédération HI. Le volume de ces projets correspond à la rubrique "total réalisé à l'étranger". Les projets réalisés en France sont quant à eux mis en œuvre principalement par Handicap International France.

Les emplois des missions sociales à l'étranger :

L'association a contribué à hauteur de 55.352 K€ aux programmes mis en œuvre par la Fédération HI dans le monde.

Les missions sociales réalisées en France :

D'un total de 3.262 K€, elles intègrent principalement la Campagne internationale contre les mines antipersonnel et bombes à sous-munitions (BASM), la campagne EWIPA, les actions de sensibilisation et mobilisation pour les droits et l'intégration des personnes handicapées.

Les coûts engagés dans les actions d'éducation au développement, en conformité avec l'objet associatif et la définition des missions sociales de l'association, sont classés dans les « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des coûts engagés par l'association pour la mobilisation du grand public, dans le cadre de la campagne contre la fabrication et l'utilisation des mines antipersonnel et de la campagne EWIPA. Le plaidoyer contre les mines et autres armes explosives constitue une des missions sociales de l'association, faisant partie intégrante de son identité et de son combat quotidien. Ce poste intègre 1.090 K€ engagés et mutualisés par la Fédération HI au titre de la mission sociale France.

Ainsi, 2.333 K€ des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'appel aux dons, mais relatifs à des actions de sensibilisation du grand public et à des campagnes publiques de pression auprès des autorités réalisées au sein de la Campagne Internationale contre les mines antipersonnel et pour l'interdiction des bombes à sous-munitions, sont imputés dans cette rubrique pour cette année.

Par ailleurs, 305 K€ des frais engagés dans la sensibilisation et mobilisation du grand public, à travers diverses actions de communication sont rattachés à la sensibilisation et mobilisation pour l'intégration des personnes handicapées.

9.6.5. Les frais de recherche des fonds

Les frais de recherche de fonds se décomposent en frais d'appel à la générosité du public et en frais de recherche de subventions publiques et privés & autres concours publics.

Les frais d'appel à la générosité du public d'un montant de 9.489 K€ intègrent principalement les frais directs des opérations de collecte (publipostage, internet, "couponing", téléphone, pour l'essentiel) pour 7.177 K€, les frais de gestion des donateurs (encaissement des dons, envoi des reçus fiscaux, relations donateurs, etc.) pour 1.990 K€, les frais liés à l'obtention de mécénats d'entreprises pour 101 K€ et les frais relatifs à d'autres formes d'appel pour 221 K€.

Les frais de recherche d'autres ressources d'un montant de 1.186 K€ sont liés aux charges de l'activité de ventes solidaires, et de fabrication et distribution de produits solidaires (Kit Plio, Sac à sapin et pochettes cadeaux). Les 52 K€ d'impôt sur les bénéfices relatifs à ces activités sont imputés dans cette rubrique.

9.6.6. Les frais de fonctionnement

Leur coût s'élève à 1.046 K€. Ils sont composés des services généraux tels que la gestion du système d'information, la comptabilité, la trésorerie, l'accueil, la gestion du personnel du siège et la gestion des locaux et des équipements ainsi que les coûts de la direction générale et de la gouvernance de l'Association.

9.7. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX RESSOURCES

Le total des ressources de l'exercice s'élève à 70.338 K€.

9.7.1. Les ressources collectées auprès du public

Elles sont composées pour 40.205 K€ des dons, parrainages et legs collectés, pour 1.146 K€ de mécénat d'entreprise, et pour 3 K€ de cotisations sans contrepartie. Elles intègrent aussi 488 K€ de dons rétrocédés par la Fondation Vivre Debout – Handicap International sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon et 7 K€ de produits divers.

9.7.2. Autres produits non liés à la générosité du public

Les produits non liés à la générosité du public intègrent : pour 564 K€ les financements en provenance de fondations, fondations d'entreprise ou fonds de dotation d'entreprise, pour 2.049 K€ les produits du commerce solidaire et diverses ventes. Sont également comptabilisées ici des recettes diverses et autres produits de gestion pour 26 K€.

9.7.3. Subventions et autres concours publics

Le total affecté en produits s'élève à 25.687 K€. Il est principalement composé des subventions de nos bailleurs de fonds.

9.7.4. Le « forfait administratif » octroyé par les bailleurs institutionnels

Les bailleurs institutionnels, aussi bien publics, que privés, octroient une contribution forfaitaire, destinée à financer les frais de fonctionnement de l'association. A ces frais peuvent s'ajouter ceux relatifs au pilotage et aux services support, lorsque ces coûts ne sont pas éligibles au titre des dépenses directes de mise en œuvre des actions.

Cette ressource est affectée intégralement à la structure du réseau fédéral qui met en œuvre la mission sociale, pour le développement du réseau fédéral dans le monde et la couverture de ses frais de fonctionnement.

9.8. LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

La présentation du CROD met bien en évidence l'effet levier des fonds issus de la générosité du public sur l'obtention de financements sollicités auprès des bailleurs de fonds institutionnels.

C'est la combinaison équilibrée de ces deux ressources qui permet au réseau fédéral Handicap International de financer ses programmes à travers le monde, et ainsi de préserver son indépendance et de pérenniser son action.

9.8.1. L'utilisation des ressources provenant du grand public

Le total des ressources provenant de la générosité du grand public, disponible pour financer les Emplois de l'exercice, s'élève à 46.001 K€. Il est constitué par 41.849 K€ de ressources collectées en 2024 auxquelles s'ajoutent 4.152 K€ de solde de l'année précédente.

Ces ressources ont été consommées dans l'année à hauteur de 41.845 K€. Leur utilisation pour chacune des rubriques du CER, est calculée par différence entre le total des Emplois et les autres ressources affectées (hors ressources provenant du public), sur la base de la comptabilité analytique.

Au 31 décembre 2024, le solde final s'élève à 4.156 K€, en légère diminution par rapport au solde initial de l'exercice. Il représente 100 % du total des fonds propres de l'association.

9.8.2. La collecte, levier pour obtenir des fonds institutionnels auprès des bailleurs

Les deux sources de financement de l'association, la collecte auprès du grand public d'une part, les financements institutionnels d'autre part, ne sont pas indépendantes : les bailleurs institutionnels n'accordent habituellement des financements qu'aux associations qui démontrent leur capacité d'autofinancer une partie significative de leurs projets. La solidité financière d'une association est donc un gage de crédibilité, de sérieux et de viabilité.

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 4.160 K€ dont 4.156 K€ de ressources liées à la générosité du public non utilisées. Ces ressources constituent une sécurité financière pour faire face aux variations de ressources et ainsi préserver les missions sociales.

Chaque euro collecté auprès du public donne davantage de poids et d'argument à l'association pour solliciter et obtenir des fonds publics et privés, et se comporte ainsi comme un levier.

En 2024, pour chaque euro investi dans la collecte, l'association obtient 4,41 € nets grâce à la générosité des donateurs. Chaque don de 1 euro dépensé sur les programmes, a contribué à générer 0,86 € auprès des autres financeurs français.

Extrapolé au niveau du réseau fédéral HI, l'impact de la collecte française sur les bailleurs est amplifié via les bailleurs internationaux notamment les bailleurs européens. A travers sa collecte de fonds, prépondérante au sein du réseau fédéral HI, l'association française multiplie ainsi la capacité du réseau Handicap International à agir sur le terrain.

9.9. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET PRESTATIONS GRATUITES

Les valorisations des contributions en nature et des apports des bénévoles dont l'association a bénéficié, pour 2024 s'élèvent à 4.958 K€.

Elles concernent pour 1.612 K€ les missions sociales, pour 1.994 K€ les frais de recherche des fonds et le solde, les frais de fonctionnement. Elles intègrent à hauteur de 3.521 K€ des frais de campagnes d'affichage et des frais de publicité (spots radio, TV, qui ont contribué la mobilisation du grand public et la vente des produits partage).

9.10. ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

POUR L'EXERCICE N (VERSION SYNTHETIQUE)

Le règlement ANC n° 2022-04 introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n° 2018-06 suite aux obligations comptables prévues par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République à ses articles 21, 22, 73 et 75. Elle impose ainsi la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant d'un Etat étranger, d'une personne morale étrangère, d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non résidente en France, à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

Des règles de gestion ont ainsi été définies, pour chaque source de revenus et types de flux financiers, pour identifier les ressources et avantages provenant de l'étranger.

Les principales sources de revenus de Handicap International France sont : Ressources en provenance de dons liés à la générosité du public dont les libéralités (Legs & assurances-vie), ressources en provenance de bailleurs de fonds, ressources perçues via la vente de produits solidaires ; ressources liées au mécénat de compétence, et prestations en nature et biens reçus gratuitement.

Le total des avantages et ressources en provenance de l'étranger en 2024 s'élève à 339 K€.

La version détaillée de l'état est mise à la disposition du public, sur demande, au siège de l'association, situé 138 avenue des frères Lumières 69008 Lyon.

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES En milliers d'euros
Total - Etat - Allemagne	13
Total - Etat - Belgique	17
Total - Etat - Canada	3
Total - Etat - Espagne	2
Total - Etat - États-Unis	16
Total - Etat - Italie	7
Total - Etat - Luxembourg	8
Total - Etat - Monaco	13
Total - Etat - Portugal	37
Total - Etat - Royaume-Uni	26
Total - Etat - Suisse	26
Total - Etat - Autriche	1
Total - Etat - Émirats Arabes Unis	88
Total - Etat - Maroc	1
Total - Etat - Maurice	61
Total - Etat - Pays-Bas	3
Total - Etat - Thaïlande	1
Autres - Europe et Amérique du Nord	5
Reste du Monde	10
TOTAL GENERAL	339